

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS No 18/2018

Demande de crédit pour l'installation d'un système de contrôle de vitesse au Centre du village, en collaboration avec la gendarmerie vaudoise

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude sur le préavis cité en titre s'est réunie le mardi 27 mars 2018 à la maison de commune, en présence du président du Conseil Communal M. Joël Humbert, de M. Le Syndic Louis Savary et de M. le Municipal Serge Sandoz.

La commission est composée des membres suivants :

Mme Giuseppa Sicuro, 1^{er} membre

M. Alessandro Fabbri, M. Jacques Pache, M. Amintore Savini, Mme Sophie Rauch, rapporteuse

Lors de cette réunion, M. Le Syndic, Louis Savary, et M. le Municipal, Serge Sandoz nous ont présenté, commenté le préavis et répondu clairement aux différentes questions.

La commission a finalisé son rapport par échange de courriels.

1. Etude du préavis

Comme décrit dans le préavis, la Municipalité souhaite installer un système de contrôle de vitesse au Centre du village, en collaboration avec la gendarmerie vaudoise.

Lors des différents échanges, la commission a été très partagée et a finalement refusé le préavis avec 3 avis « contre » et 2 avis « favorable ». Un rapport de minorité est rédigé afin d'argumenter l'acceptation de ce préavis.

1.1 Les arguments « contre » ont été listés ci-dessous :

- Le radar n'augmenterait pas la sécurité de façon substantielle. Des radars pédagogiques ont déjà cette fonction.
- Ce radar peut être un élément « perturbateur » supplémentaire qui diminue, dans ce cas de figure, la concentration du conducteur et donc pourrait augmenter le risque d'accidents.
- Le modèle du radar prévu est très imposant.
- L'image de notre village pourrait en être moins « accueillante » et les divers commerces et restaurants pourraient en être préjudicés.

Le principal argument « en faveur » de ce préavis peut-être ainsi résumé :

La pose de ce radar est un système dissuasif pour les automobilistes qui empruntent uniquement le « raccourci » du centre de Cheseaux afin d'éviter la route de contournement.

2. Conclusion

Au vu de la majorité de ses membres avec 3 avis « contre » et 2 avis « favorable », la commission propose au conseil communal de refuser le préavis municipal 18/2018 et de donner décharge à la Commission pour son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 15 avril 2018

La commission :

Mme Giuseppa Sicuro, 1er Membre

Mme Sophie Rauch, Membre et rapporteuse

M. Alessandro Fabbri, Membre

M. Jacques Pache, Membre

M. Amintore Savini, Membre